

invariables. C'est à cette juridiction souveraine de la puissance des clefs qu'il appartient d'absoudre les cas réservés, de délivrer des censures, de commuer les vœux, de délier les serments, de réhabiliter les mariages, de résoudre toutes les difficultés *morales* sur lesquelles le Saint-Siège est consulté.—*Grand Pénitencier* : S. E. le cardinal Bilio.—*Régent* : Mgr Charles Cristofori.

CHANCELLERIE APOSTOLIQUE.—La Chancellerie est, en quelque sorte, le ministère des affaires étrangères de l'Eglise, son institution remonte au pontificat de Lucius III, 1128. Les règles actuelles sont dues au Pape Jean XXII ; elle est chargée de l'expédition des bulles pontificales. *Vice-Chancelier* : S. E. le cardinal de Luca.—*Régent* : Mgr Charles Cristofori.

DATERIE APOSTOLIQUE.—Revêtue, au *for extérieur*, d'un pouvoir semblable à celui de la Pénitencerie pour le *for intérieur*, la Daterie délivre, au nom du Pape, les dispenses de mariage, donne les privilèges, confère les évéchés, les dispenses d'âge, etc. Son origine est fort ancienne ; on la trouve déjà au temps d'Honorius III.—*Pro-Dataire* : S. E. le cardinal Sacconi.—*Sous-Dataire* : Mgr Jean Capri.

CHAMBRE APOSTOLIQUE.—La chambre apostolique perçoit et administre les revenus du Saint-Siège. Le cardinal Camerlingue, son président, gouverne les affaires publiques pendant la vacance du Saint-Siège, préside aux relations diplomatiques et fait battre monnaie.—*Camerlingue de la Sainte Eglise* : S. E. le cardinal Di Pietro.—*Vice-Camerlingue* : Mgr Antoine Pellegrini.

SAINT-JEAN DE LATRAN.

La cathédrale de l'univers catholique, *omnium ecclesiarum mater et magistra*, Saint-Jean de Latran, est en ce moment l'objet de travaux gigantesques. Ils intéressent tous ceux qui l'aiment et la vénèrent comme le centre de leur unité religieuse.

En 1870, les bombes piémontaises ont ébranlé certaines parties de la basilique ; la sacristie notamment, édifice monumental, qui avait été construit primitivement sans fondations, avait été notamment endommagée.

Pie IX, que ses sujets romains ont justement appelé le réparateur, entreprit malgré sa détresse une consolidation nécessaire. Ces travaux se poursuivent : on a repris en sous-œuvre chacune des murailles, qu'on établit sur une solide assise. Les tranchées ont en ce moment dix-sept mètres de profondeur et trois mètres de largeur.

Mais Léon XIII, digne continuateur des pontifes romains, ces infatigables constructeurs, ne s'est pas borné à l'entreprise com-